

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC279

présenté par

Mme Manin, M. Juanico, Mme Victory, Mme Tolmont, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase par les mots :

« dont au moins 1 % de recherche publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à inscrire l'objectif de consacrer au moins 1% du produit intérieur brut à la recherche publique.

Alors qu'en 2007, la France et l'Allemagne consacraient chacune 0,74% de leur PIB à la recherche publique, depuis, la France a stagné tandis que l'Allemagne a atteint les 1% de PIB. Au sein de l'UE 27, la France se classe ainsi au 18ème rang des pays qui ont connu la plus forte progression de dépense intérieure de recherche et de développement publique depuis 2007 (+0,2% seulement).

Si la France veut rester une grande puissance scientifique, l'objectif de 1% du PIB, déjà fixé par la Stratégie de Lisbonne pour 2010, doit être atteint et dépassé.